

MÉMOIRE DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC

LA COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ
QUÉBÉCOISE ET LA COMMISSION DE RÉVISION
PERMANENTE DES PROGRAMMES

NOVEMBRE 2014

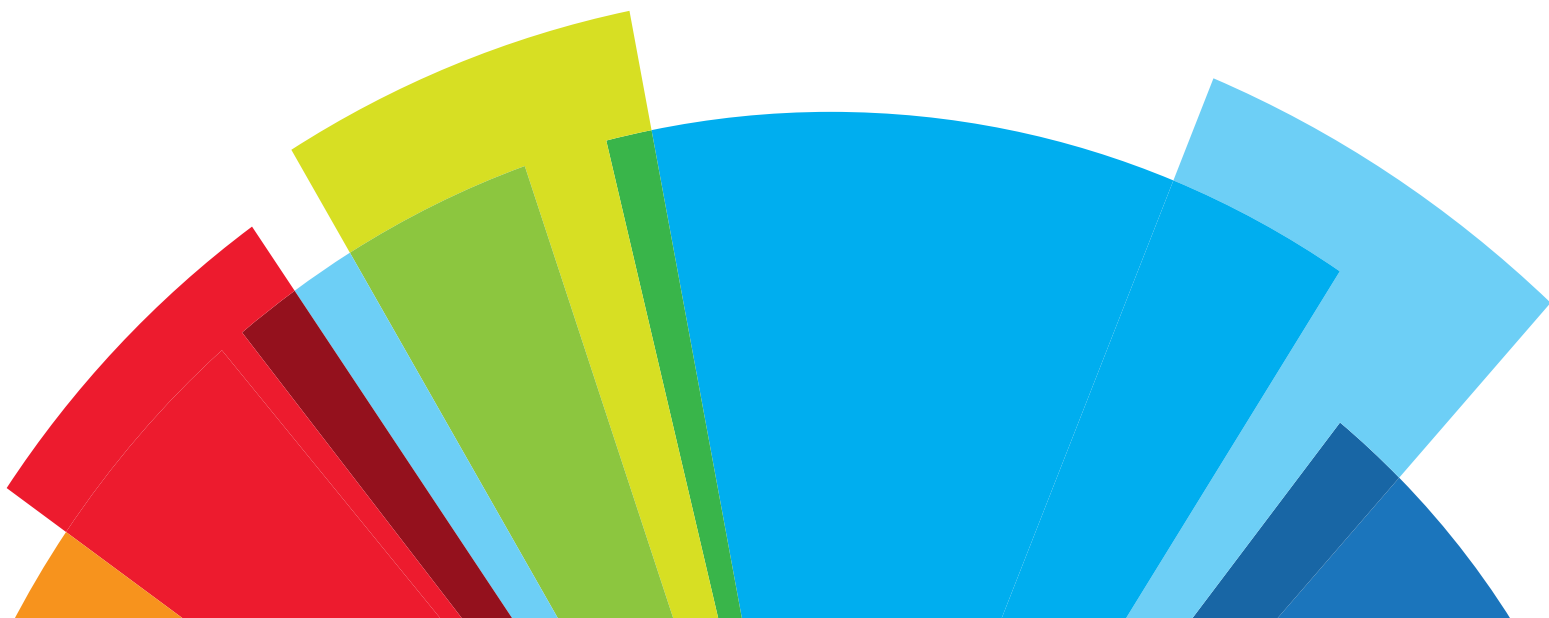


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. LA NÉCESSITÉ DE DOTER LE QUÉBEC D'UNE VISION ÉCONOMIQUE	6
1.1 DES FINANCES PUBLIQUES EN MAUVAIS ÉTAT ET UNE ÉCONOMIE EN PANNE	6
1.2 UN ENDETTEMENT IMPORTANT LÉGUÉ AUX PROCHAINES GÉNÉRATIONS	9
1.3 UNE FISCALITÉ QUI CIBLE CONSTAMMENT LES CONTRIBUABLES	12
1.4 DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI N'ONT CESSÉ D'ÉCHOUER	16
1.5 LE PROJET SAINT-LAURENT : UN PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE MODERNE	17
2. LA NÉCESSITÉ DE REDRESSER LES FINANCES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES	18
2.1 LA STRUCTURE DE COÛT DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS	19
2.1.1 PROFITER DES DÉPARTS À LA RETRAITE & AVOIR UN PORTRAIT JUSTE DE LA MAIN D'ŒUVRE DE L'ÉTAT	22
2.2 INITIER LE CHANGEMENT ET REVOIR LES FAÇONS DE FAIRE	23
2.2.1 METTRE FIN AU GASPILLAGE INFORMATIQUE ET ALLER VERS UN GOUVERNEMENT OUVERT	24
2.2.2 RÉVISER LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE	25
2.2.3 RÉCUPÉRER LES SOMMES VOLÉES PAR LA COLLUSION ET LA CORRUPTION	25
2.2.4 RÉVISION DES CRÉDITS D'IMPÔTS	25
3. LA CHARTE DES CONTRIBUABLES, UNE NÉCESSITÉ	26

Note au lecteur :

Par souci de rigueur, nous tenons à mentionner que le tableau 384-0038 de Statistique Canada, portant sur le Produit intérieur brut, a subi une mise à jour annuelle le 6 novembre dernier. Par conséquent, certaines différences négligeables existent quant aux valeurs employées dans ce texte ainsi que celles produites à ce jour par l'organisme de statistiques.

INTRODUCTION

Le Québec une fois de plus fait face à un important déficit où les Québécoises et les Québécois anticipent déjà qu'ils feront les frais de la mauvaise gestion des gouvernements précédents. Nul membre de l'administration et de la classe politique ne pourra blâmer les contribuables d'avoir ce sentiment de devoir toujours payer plus et d'obtenir moins en retour. L'année 2014-2015 sera le sixième exercice consécutif où le solde budgétaire de l'État est négatif¹.

L'épreuve des faits nous indique qu'au cours des quinze dernières années, les administrations libérales et péquistes ont connu 4 années de surplus budgétaires, 2 années où les finances publiques étaient en équilibre et 9 années de déficit représentant un gouffre cumulé de 17 752 M\$. C'est dire qu'au cours des quinze derniers exercices, la valeur des 9 déficits cumulés aura été 29 fois plus imposante que celle des 4 surplus cumulés!

Bien que l'état des finances publiques ait toujours été un défi pour n'importe quel État, il représente pour le Québec, depuis la récession de 2009, un problème qui n'aurait d'égale que la quadrature du cercle. Au cours des 30 derniers mois, 3 ministres des Finances ont été à la barre du gouvernail de l'économie québécoise. Tout au long de leurs successions ministérielles respectives, le Québec a vu ses prévisions financières pour l'année 2014-2015 passer de l'équilibre budgétaire à un déficit de 1 750 millions en février 2014, pour s'établir en juin dernier à un déficit de 2 350 millions de dollars. Le Québec ne peut perdurer sur cette voie.

Figure 1 Soldes budgétaires, selon les partis politiques, entre 2000-2001 et 2014-2015 (en millions de dollars)



Le gouvernement de Philippe Couillard blâme depuis son élection le précédent gouvernement pour ses défauts de gestion; mais force est d'admettre qu'en critiquant le précédent gouvernement, l'équipe libérale faisait fi des 10 dernières années où elle décidait dans un contexte majoritaire les politiques économiques et les décisions de finances publiques. Cette équipe, au lendemain de sa victoire électorale n'était pas prête à faire face à pareille situation et ce sous prétexte d'un déficit surprise de 5,9 milliards de dollars. Or, bien avant les élections d'avril dernier, les Québécois savaient pertinemment que l'état des finances publiques était dans une situation précaire et plus difficile que ce que ne laissait entrevoir l'ancien gouvernement du parti Québécois. Le gouvernement libéral n'était pas préparé adéquatement à proposer des mesures structurantes pour rétablir un cadre financier réaliste dès son arrivée au pouvoir. Pour des raisons électorales, les revenus semblent avoir été d'emblée surestimés et l'évaluation de l'économie, trop optimiste. De sorte que, après six mois de gouverne, les retards encourus dans l'exécution d'une politique de redressement budgétaire

¹ Voir sommaire des opérations budgétaires consolidées en millions de dollars, tableau I.11, Plan budgétaire de 2014-2015, Gouvernement du Québec.

taire rendent les objectifs fixés le 4 juin dernier plus lointains qu'ils n'auraient dû être. L'État québécois se trouve aujourd'hui dans une position précaire qui pourrait forcer le gouvernement à adopter des mesures supplémentaires pour éliminer le déficit. Afin que ce contexte électoral ne puisse jamais se répéter, la première recommandation de la Coalition Avenir Québec est la suivante :

Le gouvernement du Québec doit avant la fin de l'exercice 2014-2015 se doter d'un directeur parlementaire du budget afin de procéder périodiquement à l'examen de la situation financière de l'État et d'émettre une opinion face à sa situation.

Le présent document est articulé en trois parties :

- La première présente le constat qu'à sans cesse martelé la Coalition Avenir Québec depuis sa fondation: le Québec concède un retard économique important par rapport aux autres provinces canadiennes, ce qui a pour effet de réduire le niveau de vie de ses habitants, et mine les entrées fiscales dont pourrait bénéficier le gouvernement pour financer les services publics. Il importe que le gouvernement se dote d'une vision de développement économique claire et concise avec des objectifs chiffrés, réalistes mais ambitieux.
- La deuxième partie reprend les thèmes et les idées présentés dans le rapport « Cap sur nos familles, pour un Québec moderne et responsable » qu'avait suggéré la Coalition Avenir Québec lors de la dernière campagne électorale.
- La troisième partie du document présente la position de la Coalition Avenir Québec en matière de taxes et de tarifs. Porte-parole des familles et des contribuables québécois, notre formation politique s'oppose à toute hausse du fardeau fiscal des contribuables québécois, puisque nous jugeons qu'un effort plus que souhaitable a déjà été fait par ceux-ci au cours des 5 dernières années.

1. LA NÉCESSITÉ DE Doter LE QUÉBEC D'UNE VISION ÉCONOMIQUE

L'état des finances publiques du Québec est sérieux. La Grande récession de 2009 qui n'a épargné aucun pays à l'échelle du globe ne peut être toutefois la seule et unique cause au problème structurel du Québec. Plusieurs facteurs, aggravés par la politique du déni des partis ayant gouverné le Québec, viennent miner l'économie québécoise et rendent, par le fait même, précaires les finances publiques du Québec

1.1 Des finances publiques en mauvais état et une économie en panne

Dans les plans budgétaires passés, les gouvernements successifs ont surestimé les niveaux de revenus autonomes du Québec et sous-estimé les niveaux des dépenses consolidées¹ de l'État. Le graphique 2 illustre bien l'écart que le gouvernement devra réaliser entre 2014-2015 et 2015-2016 pour revenir à l'équilibre budgétaire. Ainsi le gouvernement compte, à l'intérieur d'une même année, passer d'un solde budgétaire consolidé déficitaire -1 049 M\$ en 2014-2015 à un solde de 1 583 M\$. Une variation de 2,6 milliards de dollars lors d'un simple exercice.

Nous considérons qu'un tel objectif d'améliorer le solde budgétaire de 2,6 milliards de dollars devienne, en raison des délais d'exécution, de plus en plus difficile à réaliser pour l'exercice 2015-2016 et nous demandons au gouvernement de s'empresse de mettre en place les réformes permettant d'atteindre les cibles fixées.

Figure 2 Solde budgétaire prévu entre 2012-2013 et 2018-2019²



Le présent gouvernement a qualifié à maintes reprises le déficit actuel de déficit structurel. La Coalition Avenir Québec abonde dans le même sens et affirme que ce déficit se poursuit au-delà du champ comptable du gouvernement. Le pire déficit auquel fait face le Québec présentement n'est pas celui des comptes publics mais bien celui de son économie qui demeure à la remorque de celle des autres provinces canadiennes.

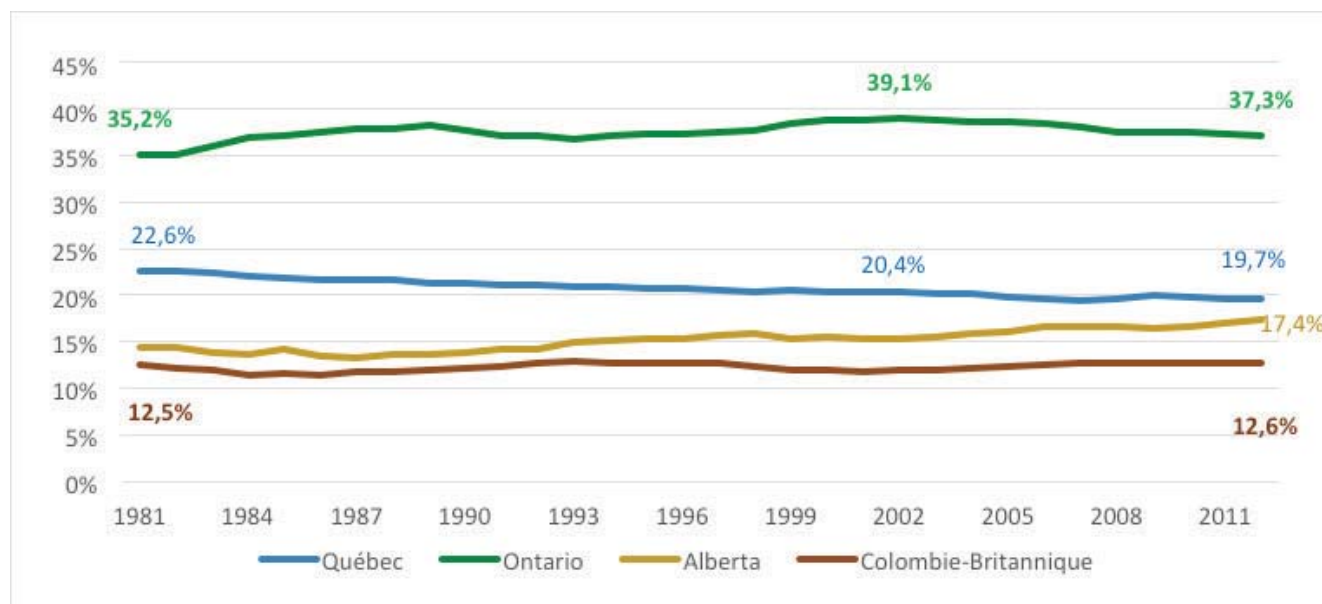
Le PIB réel du Québec en 2012 valait 327,2 milliards de dollars. Il représentait 19,7 % de l'activité économique canadienne. Cette proportion, qui ne cesse de s'effriter, était en 2001 de 20,4 % ; de 21,2 % en 1991 ; et de 22,6 % en 1981. Alors qu'en 2012, le Québec comptait pour 23,2 % de la population canadienne, cette proportion était également plus élevée en 2001 (23,8 %), en 1991 (25,2 %) et en 1981 (26,4 %). Le Québec a conservé lors de ces 31 années un écart moyen de 3,7 points de pourcentage entre la proportion de sa population comprise dans la fédération et la vigueur de son économie par rapport à celle du Canada. Le changement de poids de l'économie des provinces est certes fonction de la démographie.

1 Est le surplus (déficit) avant le versement des revenus dédiés au Fonds des générations

2 Voir Sommaire des opérations budgétaires consolidées en millions de dollars, tableau I.11 et page A.24, Plan budgétaire de 2014-2015

Le graphique 3 tend à démontrer l'effritement de la force relative de l'économie québécoise. La proportion de l'économie ontarienne dans le Canada a gagné 2,1% et celle de la Colombie-Britannique 0,1 %. Hélas, l'ampleur du déclin de la force de l'économie du Québec dans le Canada (-3,0 %) n'a d'égal que la vigueur de la croissance de l'Alberta (+3,0 %) dans la fédération.

Figure 3 Proportion des PIB des provinces dans l'économie canadienne



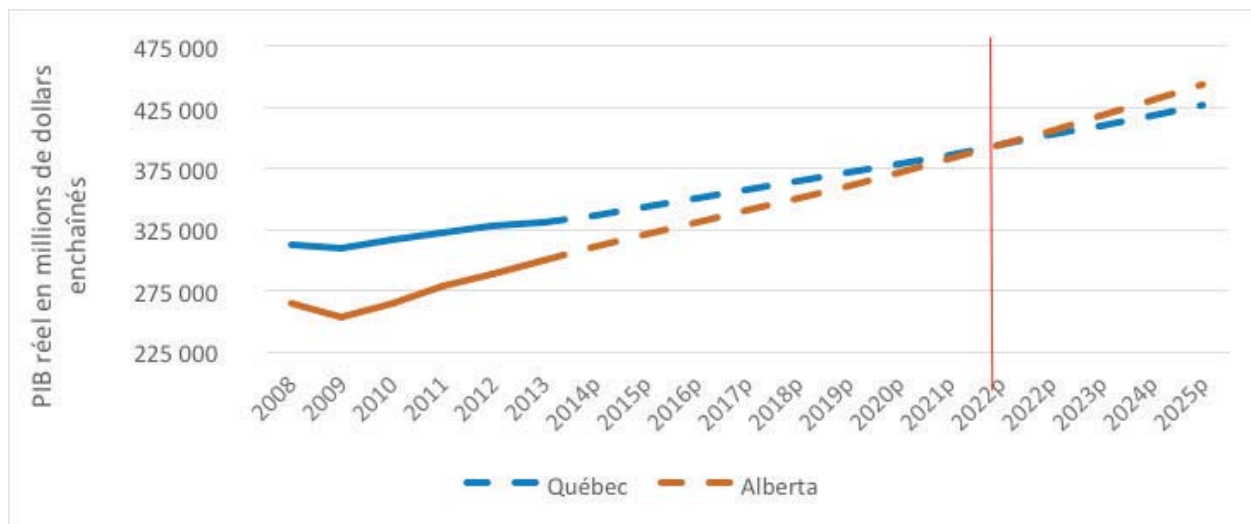
Le problème de la croissance économique du Québec a pris du temps à intégrer véritablement le paysage politique québécois. Le tableau 1 indique que sur chacune des trois décennies, la croissance économique a été en moyenne plus faible au Québec que dans les principales régions économiques du Canada. Cette situation aurait donc dû nous interpeller bien avant. Il faut espérer que la prise de conscience grandissante de ce problème s'accompagnera d'un changement durable dans la culture politique au Québec.

Tableau 1 Taux de croissance annuel moyen du PIB des provinces canadiennes

	1981-1991	1991-2001	2001-2011	2007-2012	1981-2012
Québec	1,4%	2,8%	1,7%	1,4%	2,0%
Canada	2,1%	3,3%	2,0%	1,2%	2,4%
Ontario	2,6%	3,7%	1,6%	0,7%	2,6%
Alberta	1,9%	4,1%	3,0%	2,2%	3,0%
Colombie-Britannique	2,0%	2,8%	2,7%	1,2%	2,4%
Reste du Canada	2,3%	3,4%	2,1%	1,2%	2,5%

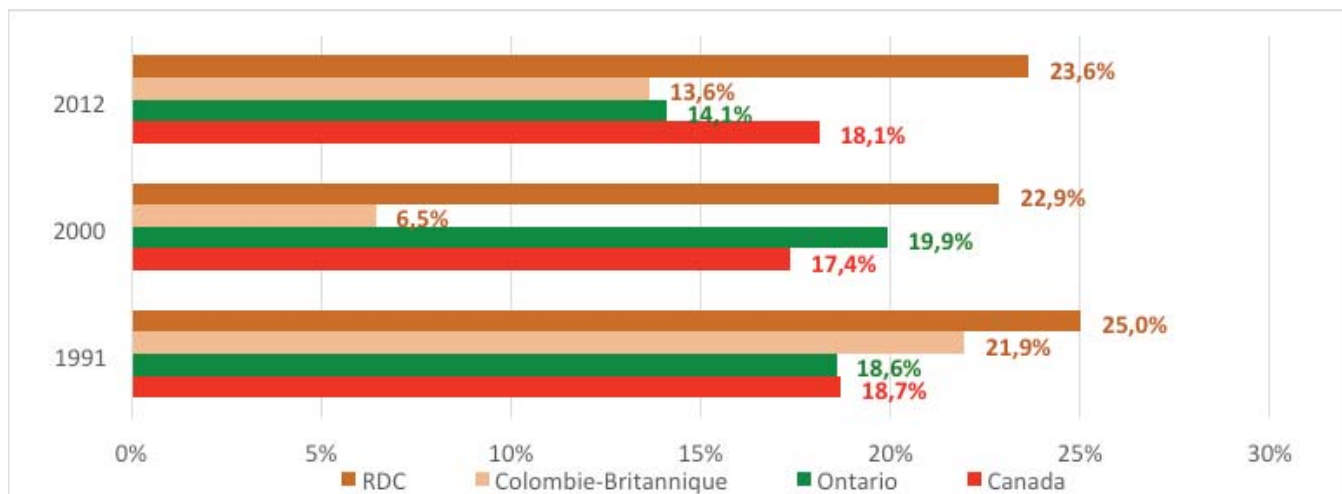
En raison de cette faible croissance, le Québec s'apprête à perdre officiellement dans la prochaine décennie son titre de seconde province au profit de l'Alberta. Bien que cette position ait été concédée officieusement depuis le début des années 2000, on constate, tel que le démontre le graphique numéro 4, qu'en appliquant le taux de croissance tendancielle de 1981 à 2012, que cette affirmation deviendra réalité au cours des 10 prochaines années. Triste constat.

Figure 4 Projection du PIB réel du Québec et l'Alberta 2014-2025



Bien que la taille et la croissance du PIB soient des indices de la profondeur et de la résilience d'une économie, il demeure que ces variables sont insuffisantes lorsque l'on cherche à comparer le niveau de richesse d'une province à une autre. Le PIB par habitant, meilleur indicateur pour évaluer la richesse, permet effectivement de mieux saisir la facilité avec laquelle un État peut financer ses besoins auprès de sa population. Malheureusement, ici encore l'écart perdure. On constate que l'écart de richesse entre le Québec et les principales provinces canadiennes ainsi que le reste du Canada est majeur.

Figure 5 Écart de richesse entre les provinces canadiennes et le Québec¹



1 Voir tableau 384-0038 et 051-0001 Statistiques Canada

Cet écart de richesse cause deux problèmes :

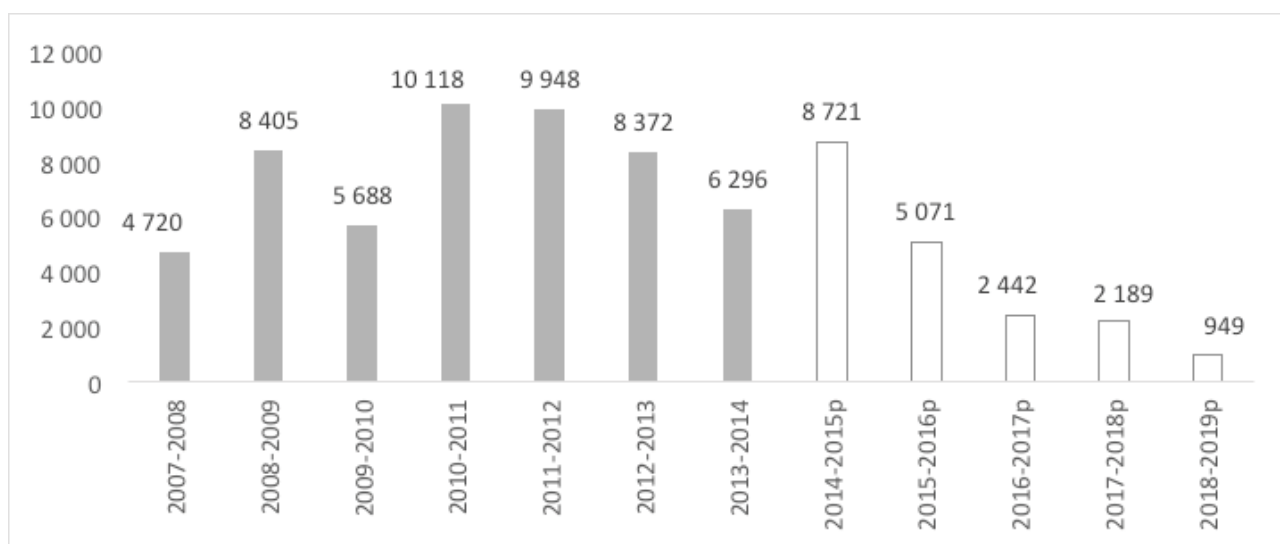
- Chez les agents privés, l'écart de richesse correspond à terme à un niveau de revenu disponible en moins pour les ménages et pour les firmes. Ce surplus de revenus viendrait accroître le niveau de vie des individus. Par ailleurs, ce niveau de vie par habitant en moins, c'est un potentiel de consommation actuel et futur auquel les ménages québécois doivent renoncer. Concrètement, c'est un potentiel d'épargne qui ne pourra être canalisé en capacité de financement pour des projets d'investissements et qui ne générera jamais, à son tour, une croissance d'activité.
- Au niveau public, ce manque de production par habitant constitue une différence majeure dans la capacité de l'État à lever des impôts, à mieux répartir la charge fiscale à travers l'ensemble de ses citoyens, à financer adéquatement les services publics et à bonifier la qualité et l'étendue du panier de service du gouvernement;

Si le Québec détenait un PIB par habitant similaire à celui de l'Ontario ou de Colombie-Britannique, il bénéficierait d'une augmentation de sa production équivalente à 48,7 milliards de dollars. De ce montant, les différents paliers de gouvernements, avec un taux de pression fiscale correspondant à 36,1% du PIB du Québec¹ pourrait engranger 17,6 milliards de dollars supplémentaires en revenus d'impôts et de taxes de toutes sortes. Il est donc nécessaire d'avoir un plan de développement économique pertinent, cohérent et doté d'une vision afin d'offrir aux Québécois cette marge supplémentaire.

1.2 Un endettement important légué aux prochaines générations

Selon le plan budgétaire déposé en juin dernier, le service de la dette par rapport au total des dépenses consolidées du cadre financier représente 11,1 % de nos dépenses totales et fait accroître les charges consolidées du gouvernement de 12,5 %. Pour l'année 2014-2015, le service de la dette coûtera 10,8 milliards \$ en frais d'intérêts. La dette brute s'élèvera au 31 mars 2015 à 206,7 milliards de dollars, comparativement à 157,6 milliards \$ au début de l'exercice 2009-2010. Une hausse de 49,1 milliards de dollars en six ans, à un rythme moyen d'endettement de 8,2 milliards de dollars par année, soit de 1 012, 28 \$ par Québécois.

Figure 6 Variation annuelle de la dette²



1 Voir La fiscalité au Québec : Un regard comparatif pour guider son renouvellement

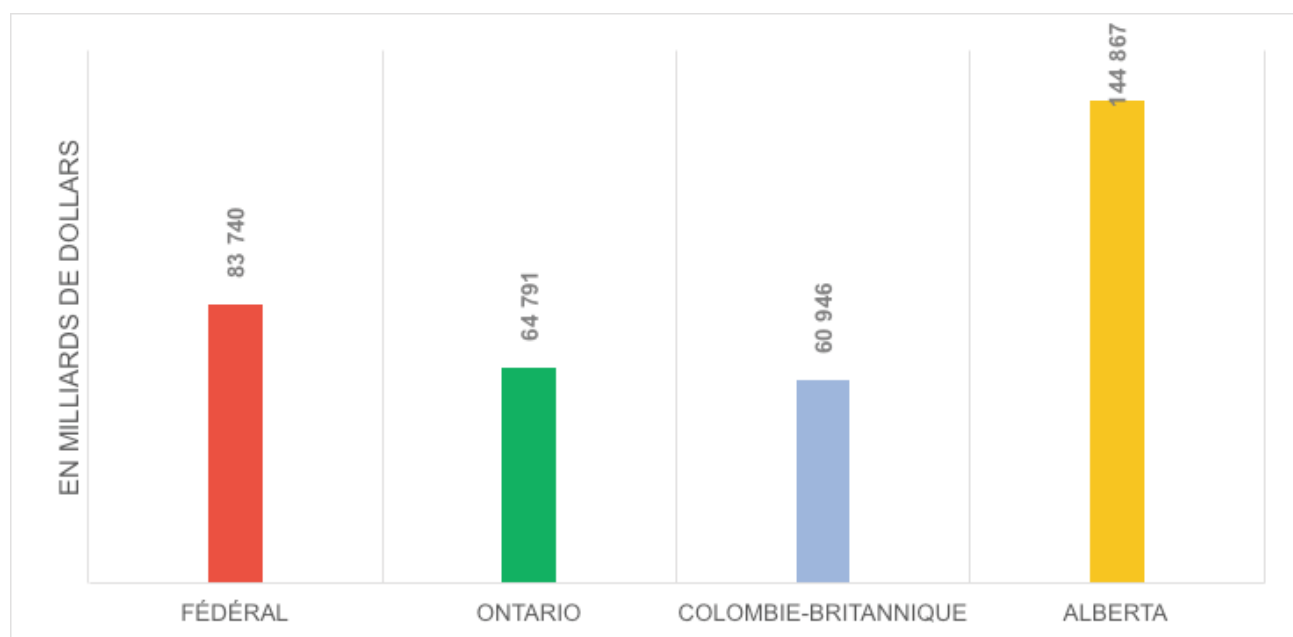
http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Cahiers-de-recherche/Bilan_fiscalite_2014-04-30.pdf,

2 Plans budgétaires, gouvernement du Québec

Hélas, la progression ne s'arrêtera pas là! Selon les projections et si le plan du gouvernement libéral tient la route, la dette brute devrait s'accroître de 10,7 milliards de dollars entre 2015-2016 et 2018-2019.

Tous s'entendent pour dire que cette problématique est inquiétante, mais peu de gestes concrets ont été posés par les politiques pour freiner son accroissement. Or, à plusieurs reprises par le passé les gouvernements précédents ont fait semblant de considérer la question de l'endettement comme étant importante. Pourtant, l'endettement de l'État québécois est si important qu'en moyenne chacune des provinces canadiennes, en omettant le Québec, pourrait accroître sa dette de 36,8 milliards de dollars avant d'atteindre un rapport dette/PIB aussi important que le nôtre. En fait, la figure 7 illustre que l'Ontario pourrait ajouter 64,8 milliards de dollars d'endettement brut avant de rejoindre le seuil québécois. Si l'exemple de l'Alberta est stratosphérique, celui de la Colombie-Britannique, plus réaliste, nous force à nous questionner sur nos agissements passés.

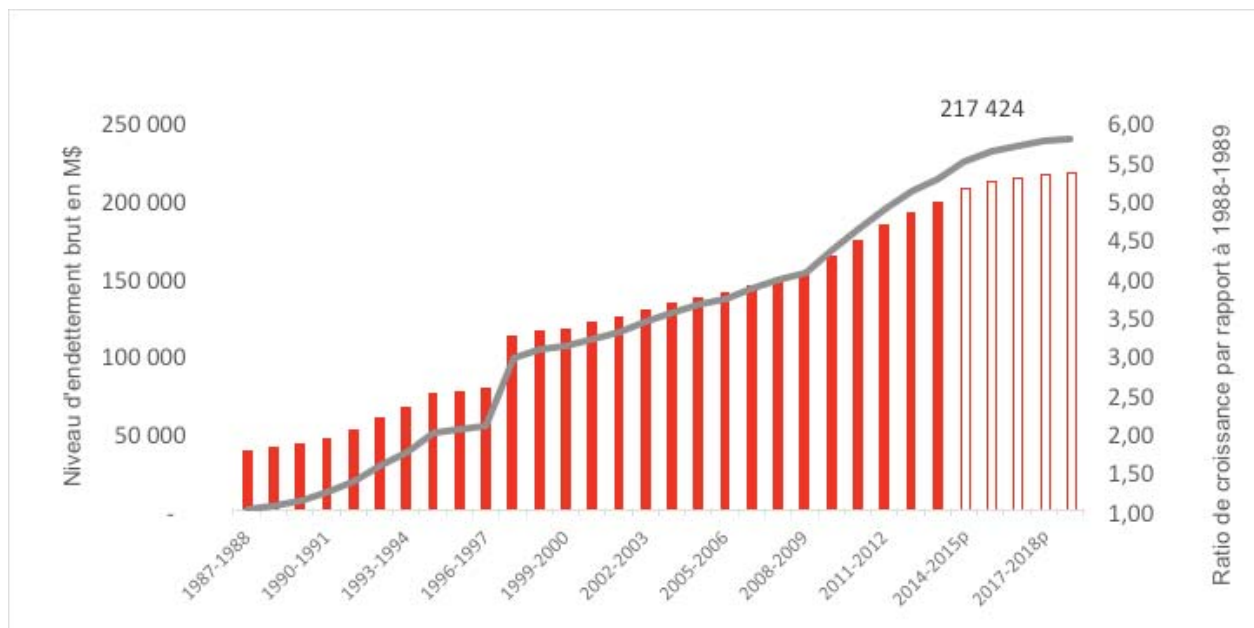
Figure 7 Marge d'endettement de certaines provinces canadiennes avant d'avoir le même ratio DETTE/PIB du Québec au 31 mars 2013



Puisque les soldes budgétaires négatifs n'ont cessé de s'accumuler au cours des dernières décennies, la dette de l'État québécois a, de son côté, également poursuivi son ascension. Au début de l'exercice financier 2003-2004, qui correspond au moment de l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Charest, la dette brute québécoise était de 129 135 M\$. Ce niveau d'endettement nous donnait un ratio de dette PIB de 51,9 %. À la fin du présent exercice, la dette brute vaudra minimalement 206 733 M\$. À ce moment, son poids par rapport au PIB sera de 54,9 %. En l'espace de 12 ans, la dette brute québécoise¹ aura augmenté de 77,6 milliards de dollars, à un rythme annuel de 4 % par an, passant de 17 251 \$ par habitant en 2003-2004 à 24 855 \$ en 2015-2016.

1 La dette brute représente la dette contractée sur les marchés financiers, les engagements du gouvernement envers les régimes de retraite et les avantages sociaux futurs des employés de l'État, moins le solde du fonds des générations. La dette brute ne tient pas compte des actifs du gouvernement tels les immobilisations ou les placements. Voir : <http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=36&contn=328#brute>

Figure 8 Évolution de la dette brute du Québec en millions de dollars



Ainsi, en 2010-2011, alors qu'il avait déposé son plan de retour à l'équilibre budgétaire et constatant que la menace de l'endettement prenait de l'ampleur, Raymond Bachand, ministre des Finances libéral, visait un déficit zéro pour 2013-2014. Lors de ce même budget, l'ancien ministre confirmait les cibles d'endettement fixées par le gouvernement Charest lors du dépôt du budget de 2006 pour l'exercice 2025-2026. Le gouvernement se donnait alors presque 20 ans pour ramener la dette brute à un niveau représentant 45% du PIB et la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB.

Huit ans après le dépôt de ces cibles, et ayant consommé 40 % du temps réservé pour les atteindre, il devient raisonnable d'évaluer où le Québec en est rendu. Allons-nous, oui ou non, atteindre ces cibles qui nous permettront d'avoir un niveau d'endettement soutenable à long terme? Au moment où ces cibles étaient déposées, le gouvernement du Québec anticipait que la dette brute du Québec pour l'exercice 2014-2015¹ était pour représenter 52,0 % du PIB et qu'elle s'établirait à 192,2 G\$ (voir tableau 2)! C'était, devons-nous le rappeler, l'époque « du plan » du retour à l'équilibre budgétaire. Aujourd'hui selon les meilleures estimations, la dette brute s'élèverait à 54,9 % du PIB et aurait un écart de 14,6 milliards de dollars par rapport à son niveau souhaité en 2010-2011.

1 En 2010-2011 la dette brute représentait 52,6% du PIB et valait 173,4G\$

Tableau 2 Écart d'estimation de la dette brute du gouvernement du Québec

	Budget 4 juin 2014-2015		Budget 2011-2011		Écart	
	% par rapport au PIB	Valeur en G\$	% par rapport au PIB	Valeur en G\$	en %	Valeur en G\$
2010- 2011	52,6%	173,4	54,5%	170,6	- 1,9%	2,8
2011- 2012	53,1%	183,4	55,1%	180,1	- 2,0%	3,3
2012- 2013	53,6%	191,8	54,6%	186,5	- 1,0%	5,3
2013- 2014	54,3%	198,1	53,3%	189,4	1,0%	8,7
2014- 2015	54,9%	206,8	52,0%	192,2	2,9%	14,6
2015- 2016	54,1%	211,8				

Il serait prudent, sachant que 8 des 20 années projetées pour réaliser les cibles d'endettement ont été consommées et considérant que le ratio dette/PIB s'est éloigné de 2,9 points de pourcentage de sa cible que le gouvernement du Québec, en plus de la révision de programmes et de la révision de la fiscalité, s'attarde à :

- Prioriser la croissance économique en dotant clairement le gouvernement d'un objectif précis avec des cibles intelligibles et factuelles pour évaluer sa démarche. Le gouvernement ne peut se limiter à un raisonnement politique et doit accepter le fait que la performance économique du Québec n'est aucunement à la hauteur de ce qu'elle devrait être. Il ne peut ignorer également que cet héritage économique et financier est le sien.

1.3 Une fiscalité qui cible constamment les contribuables

La très grande majorité des Québécois s'entendent pour dire que l'état actuel de nos finances publiques est précaire; que d'équilibrer la situation sera un exercice difficile, demandant un certain courage et que le gouvernement devra faire des choix. À l'inverse, une proportion non négligeable de citoyens du Québec refuse ce constat et croit que l'État ferait mieux d'aller chercher des revenus supplémentaires par le biais de la fiscalité plutôt que de faire un exercice rigoureux de redressement.

La Coalition Avenir Québec a été fondée précisément pour mettre à l'ordre du jour cette question trop souvent écartée. Le débat sur les finances, l'équilibre budgétaire et la soutenabilité financière de l'État doit revenir au cœur des affaires gouvernementales. Cela dit, il n'appartient pas à un parti exclusivement et doit au contraire engager tous les acteurs publics en faisant appel à leur sens des responsabilités et de l'État. Toutefois, la Coalition Avenir Québec a toujours maintenu que le retour à l'équilibre budgétaire devait se faire sur deux fronts :

1. Le premier étant le contrôle des dépenses de l'État dans sa globalité, avec des objectifs clairs et ambitieux qui s'appuient sur un plan de match sérieux;
2. Le deuxième est de miser à nouveau sur le développement économique afin de réduire l'écart de richesse avec les autres provinces canadiennes et dégager des revenus additionnels pour le Québec.

Fort de ces deux grands principes, notre formation politique a toujours été contre l'accroissement du fardeau fiscal des Québécois et s'oppose donc à toute stratégie de retour à l'équilibre budgétaire qui aurait pour but d'accroître la taille de l'État, ses champs de taxation ou le fardeau fiscal de ses citoyens. Trop souvent par le passé l'État n'a su se restreindre dans sa capacité d'aller chercher des revenus supplémentaires et a abusé de son pouvoir de taxation sur les contribuables québécois.

La Coalition Avenir Québec prend donc position en exigeant du gouvernement du Québec qu'il n'augmente d'aucune façon que ce soit les taxes, les impôts et les tarifs des contribuables québécois. Bien qu'il s'agisse de la responsabilité de la classe politique de veiller à ce que le niveau de la charge fiscale des Québécois puisse financer de manière appropriée les services publics et les besoins financiers du gouvernement, nous croyons fermement que trop souvent nous avons assisté à ce réflexe des politiciens qui ont fléchi sous la pression de certains lobbies en instaurant tel type de taxes pour financer tel type de services. Trop souvent afin de régler un problème propre aux finances publiques, les gouvernements ont déterminé que la solution la plus pratique à cette problématique serait d'exiger davantage des contribuables afin qu'ils financent davantage de services. Face à cette approche, nous souhaitons faire part de notre désaccord aux représentants des Commissions. Trop souvent, les gouvernements ont nié la gravité d'exiger davantage d'effort fiscal de la part des individus.

Par ailleurs, nous croyons que la classe politique ne devrait jamais oublier que les revenus de l'État proviennent de ceux prélevés à partir des revenus des Québécoises et des Québécois. C'est une partie de la paie des salariés, une partie des PME familiales, de contrats obtenus par les travailleurs autonomes qui contribuent, tous à leur façon, au dynamisme économique du Québec. Chaque ponction fiscale supplémentaire que nous leur imposons constitue un frein à l'emploi. Prélever des taxes et des impôts excessifs auprès de ces firmes, de ces entrepreneurs, c'est prendre une partie du fruit de leur travail. C'est également prendre une partie de leur effort et de leur initiative à fournir des opportunités de travail aux autres Québécois. Notre formation politique croit fermement que les membres des commissions ne devraient pas oublier cette réalité.

La Coalition Avenir Québec souhaite rappeler aux membres des deux commissions que le présent gouvernement libéral a promis en campagne électorale qu'il n'allait pas augmenter le fardeau fiscal des Québécois. Malgré pareil engagement, la facture d'impôt foncier scolaire des Québécois s'est alourdie, cette année, de plus de 10 %. Ce volte-face n'avait, hélas, rien de surprenant. Au sortir de la crise financière, lors du dépôt du budget en 2010-2011, l'ancien ministre des Finances, Raymond Bachand, affirmait haut et fort que le retour à l'équilibre budgétaire s'effectuerait pour l'année 2013-2014. Depuis cette promesse, chacun des gouvernements qui se sont succédés ont tous appliqué la même recette d'accroissement des revenus par la taxation et les tarifs pour tenter, en vain, d'atteindre le déficit zéro. Lors de son engagement « ferme et solennel », le ministre des Finances lançait une série de mesures qui étaient censées constituer 62 % de l'effort à fournir afin de retrouver l'équilibre budgétaire. Ainsi, le gouvernement planifiait :

1. Une réduction graduelle de 10% des dépenses de nature administrative d'ici 2013-2014 (229 M\$);
2. Une réduction de 25% des budgets de formation, de publicité et de déplacements (34 M\$);
3. Un gel de la masse salariale de la fonction publique jusqu'en 2013-2014 (240 M\$);
4. Une suspension, pour deux ans, du versement des primes au rendement aux hauts dirigeants des secteurs public et parapublic et de la plupart des organismes gouvernementaux (9 M\$);
5. Le maintien du remplacement de seulement 1 départ sur 2 à la retraite. Une règle qui, disait-on, s'étendrait désormais au personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation, incluant les cadres (110 M\$);
6. Le gel, pour deux ans, du salaire du premier ministre, des ministres et des députés;
7. Une fusion ou une abolition de 29 fonds et organismes (4 M\$);
8. Une révision systématique de tous les programmes;
9. Plus aucun programme ne serait automatiquement renouvelé;
10. Tous nouveaux programmes devraient être autofinancés;

Malgré cela, quatre ans plus tard, le Québec est toujours en situation de déficit. Certes, le gouvernement a mis en place quelques mesures pour restreindre ces besoins, mais force est de constater qu'il a également fait des efforts colossaux pour aller piger davantage dans les poches des Québécois. Les contribuables québécois ont fait bien plus d'efforts que leur part de 38% demandée en 2010-2011. Ils ont assisté à une pléthore d'augmentations de frais et de tarifs. Voici quelques rappels :

1. **Instauration de la taxe santé.** Que l'on parle d'une taxe santé ou d'une contribution santé, un Québécois gagnant le salaire moyen doit, depuis l'instauration de ce « tarif », payer 200 \$ de plus annuellement pour financer la santé... que ses impôts conventionnels financent déjà... On se rappelle qu'en 2012, le PQ faisait campagne en promettant d'éliminer cette taxe. Une fois élu, on se rappellera aussi qu'il a plutôt préféré la moduler et en changer le nom. Cette façon de faire avait pour conséquence d'augmenter le fardeau fiscal des individus en amenant le dernier palier d'imposition à 25,75 %. Cette mesure a fait en sorte que le Québec a aujourd'hui, sur son dernier palier, le deuxième plus haut taux d'imposition derrière la Nouvelle-Écosse.
2. **Les droits de scolarité** moyens au premier cycle universitaire, selon Statistique Canada¹, toutes disciplines confondues, sont passés entre 2009-2010 à 2014-2015 de 2 444 \$ à 2 819 \$.
3. Le Québec a connu **deux hausses de 1 % de la TVQ.** Le gouvernement libéral, à l'époque, avait choisi de bénéficier de la baisse de la TPS et s'appropriait la baisse de taxe que le gouvernement fédéral offrait aux citoyens canadiens. Deux hausses de la TVQ de 1 % (de 7,5 % à 8,5 % en janvier 2011 et de 8,5 % à 9,5 % en janvier 2012). Rappelons que les recettes provenant des taxes à la consommation sont passées de 14,8 milliards de dollars en 2010-2011 à 17,7 milliards de dollars en 2014-2015. Une augmentation de 2,9 milliards de dollars, soit 4,5 % en moyenne par année.
4. Lors des deux derniers budgets, les ministres des Finances du Parti québécois et du Parti libéral ont procédé à une **augmentation des taxes sur le tabac et à l'augmentation des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux.**
5. Les Québécois ont vu également s'accroître leur facture d'électricité de 2,4 % pour 2013 et de 4,3 % en 2014. **Hydro prévoit augmenter ses tarifs de 3,9 % pour 2015 et porter un étalement correspondant à 7,6 % pour les 4 prochaines années.** Rappelons qu'une partie importante de ces augmentations de tarifs est due à l'accroissement du parc éolien et ne permet en aucun temps d'améliorer la situation budgétaire du gouvernement du Québec.
6. Afin de combler tout l'espace qui pouvait exister et afin de bien étouffer la classe moyenne et d'encaisser son dû, l'État a décidé dès le premier avril 2009 d'**accroître la taxe sur l'essence de 1¢ le litre.** Cette hausse a été récurrente chaque année pendant 4 ans.
7. Plus récemment, le gouvernement libéral a décidé d'**augmenter les tarifs de services de garde de 4,3 % pour l'année 2014.** Les Québécois peuvent toujours se consoler à ce chapitre, le Parti québécois en avait encore plus contre les familles en voulant hausser dès cette rentrée les tarifs de 14,3 %.
8. Bien que les libéraux aient juré la main sur le cœur pendant la dernière campagne électorale que le fardeau fiscal n'augmenterait pas, ils ont refusé de réviser à la baisse, ou de limiter à l'inflation, **les hausses de taxes scolaires** des familles québécoises.
9. Ce survol des hausses d'impôts, de taxes et tarifs ne serait être complet sans parler des hausses de cotisations annuelles du RQAP, de la RRQ, de l'immatriculation des voitures et autres véhicules ainsi que des frais pour le permis de conduire.

Corroborant cette énumération d'augmentation des taxes et tarifs de l'État, le journaliste Michel Girard rapportait en septembre dernier que les revenus autonomes du gouvernement avaient augmenté de 26,5 % en l'espace de 5 ans alors que l'inflation avait quant à elle augmenté de 9,6 %.

1 Voir tableau 477-0021 de Statistiques Canada

Figure 9 Reproduction de la publicité du gouvernement libéral lors du budget de 2010-2011

Budget 20

10**11**

62%

DE L'EFFORT POUR RÉTABLIR
L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE
SERA FAIT PAR LE GOUVERNEMENT

- Réduction graduelle de 10 % des dépenses de natures administratives d'ici 2013-2014.
- Réduction de 25 % des budgets de formation, de publicité et de déplacements.
- Gel de la masse salariale de la fonction publique jusqu'en 2013-2013.
- Suspension pour deux ans, du versement des primes au rendements aux hauts dirigeants des secteurs publics et parapublic et de la plupart des organismes gouvernementaux.
- Maintien du remplacement de seulement 1 départ sur deux à la retraite. Cette règle est désormais étendue au personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation, incluant les cadres.
- Fusion ou abolition de 28 fonds et organismes.
- Révision systématique de tous les programmes .
- Aucun programme automatiquement renouvelé.
- Tous les nouveaux programmes autofinancés.

POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS

1.4 Des stratégies de développement économique qui n'ont cessé d'échouer

Concilier les besoins et les capacités de financement de l'État serait plus simple si le gouvernement du Québec se dotait d'une véritable approche de développement économique. Cela lui permettrait d'envisager une plus grande croissance des revenus à moyen et à long terme. Malheureusement, l'enjeu de la croissance économique n'a pas été au cœur des préoccupations des gouvernements précédents. Les cibles de croissance ont été plus faibles qu'ailleurs et les prévisions n'ont pas été respectées. À titre d'exemple, on entendait dernièrement le ministre des Finances, Carlos Leitaó, avouer en chambre que son administration ne serait pas en mesure de respecter les cibles de créations d'emplois que l'administration libérale de Philippe Couillard s'était donnée: « Évidemment, nous sommes rendus au mois de septembre, et c'est fort probable que, pour l'année 2014, les prévisions ne se matérialisent pas en termes de création d'emplois ». Plus souvent qu'autrement, les objectifs en matière de développement économique élaborés dans une perspective électoraliste ont eu pour conséquence de miner le potentiel de revenus dont pourrait bénéficier le Québec en se dotant d'une économie forte.

Ces écarts sont, en partie, dus au choix des projets de développement économique, où l'État vient parfois à utiliser les fonds sur une base de considération politique plutôt qu'économique. La Coalition Avenir Québec est d'avis que l'État ne peut pas continuer à financer des projets qui ne seront jamais rentables pour les contribuables. Cette façon de faire est irresponsable!

Les exemples des dernières années sont frappants. En septembre dernier, le Journal de Montréal et le Journal de Québec¹ révélaient au grand public que le Fonds de développement économique servait d'outil politique au gouvernement du Québec. Les quotidiens rapportaient qu'en 2013, près de 400 millions de dollars allaient dans des fonds discrétionnaires administrés par Investissement Québec pour répondre aux demandes des élus au pouvoir. De plus, on affirmait que la moitié des prêts réalisés à la suite d'une commande politique n'ont jamais été remboursés. Enfin, les provisions pour pertes accumulées depuis la création du fonds atteignent 1,3 milliard de dollars, une variation de 6% en un an et de 66% sur un horizon de trois ans.

Malgré ces mauvais résultats, les investissements non-rentables se poursuivent au sein du Fonds de développement économique. Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation faisait remarquer, dans le même article, qu'au lendemain de la portée au pouvoir des libéraux, la grande majorité des sommes du Fonds de développement économique étaient déjà engagées alors que l'année financière venait à peine de débuter. Quoi qu'en dise le ministre et peu importe qu'il affirme publiquement « qu'une décision politique d'accorder un investissement devrait être accompagnée par une recommandation financière », le gouvernement libéral a quand même reconduit le prêt du Parti québécois pour la cimenterie à Port-Daniel en Gaspésie. Le projet d'une valeur de 1,1 milliards de dollars a été rendu possible grâce à un prêt de 250 millions de dollars du gouvernement du Québec, d'une participation de 100 millions de dollars d'Investissement Québec et de 100 millions de dollars de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il s'agit d'une aide publique de 450 millions de dollars pour créer 200 emplois directs. Québec accepte donc de financer un projet où le coût de revient par emploi est de 2,3 millions de dollars.

L'histoire économique du Québec est remplie d'exemples comme celui-ci, où le gouvernement croit qu'en injectant simplement des capitaux et sans tenir compte de la valeur intrinsèque du projet, il serait en mesure de favoriser le développement et le maintien de bons emplois. Les exemples de la Gaspésie, de l'industrie éolienne, de GM Boisbriand et d'autres, démontrent que la stratégie électoraliste industrielle des gouvernements précédents n'a pas été porteuse de prospérité. Les chiffres portant sur le taux de chômage en région témoignent encore aujourd'hui d'un écart important. Soyons clairs: si les projets électoralistes avaient réellement aidé l'économie des régions, on verrait aujourd'hui des résultats tangibles.

Il faut donc une nouvelle vision pour le développement économique des régions. Il faut une vision qui passe par les entrepreneurs d'ici et non par la création de projets dont les impacts sont limités.

¹ Voir l'article de Jean-François Cloutier, « Investissement Québec jette l'argent par les fenêtres », Journal de Montréal, 17 septembre 2014.

La Coalition Avenir Québec croit fermement que la seule façon de créer de la richesse en région, c'est d'accompagner des entrepreneurs ayant des projets réalistes et rentables. En ce sens, notre formation politique recommande fortement au gouvernement du Québec et à Investissement Québec de mieux accompagner nos entrepreneurs et de mettre en place un plan permettant de concrétiser cette approche. Ce plan devra avoir des cibles, et des objectifs mesurables à court, à moyen et à long terme afin d'accroître rapidement la vitalité économique des régions et de permettre au gouvernement du Québec de créer durablement de la richesse.

1.5 Le Projet Saint-Laurent : Un plan de relance économique moderne

La Coalition Avenir Québec croit fermement qu'il faut miser sur nos régions, notamment en accompagnant les entrepreneurs ayant des projets réalistes et rentables. En ce sens, notre formation politique recommande fortement au gouvernement du Québec de procéder à une refonte d'Investissement Québec afin que nos bâtisseurs puissent bénéficier du soutien nécessaire à leur développement. Il est nécessaire de revoir ses façons de faire selon les meilleures pratiques adoptées ailleurs dans le monde, changer son organisation et son fonctionnement.

Investissement Québec doit être plus imputable et évalué selon le nombre d'emplois et selon la qualité des emplois créés. Notre principal levier de développement économique doit être plus dynamique et plus présent dans les régions pour répondre aux besoins des entrepreneurs.

Bien évidemment, la relance économique du Québec ne se fera pas uniquement par la mise en place d'un nouvel IQ 2.0, un plan de relance moderne et ambitieux doit nécessairement être mis en place pour que le Québec retrouve le chemin de la croissance.

C'est d'ailleurs ce qu'a proposé la Coalition Avenir Québec en élaborant et présentant un projet global de développement économique qui a comme fer de lance l'innovation. C'est donc sous 11 volets complémentaires que s'érigerait une vallée de l'Innovation, sur les berges du Saint-Laurent.

Composée d'une vingtaine de zones d'innovation, dont la moitié serait nouvellement mise en place, la Vallée de l'innovation offrirait un environnement dans lequel les entrepreneurs travailleraient en étroite collaboration avec des chercheurs, des étudiants et des spécialistes de différents horizons et de différentes spécialités. De plus, le Projet Saint-Laurent propose des mesures concrètes qui permettraient au Québec de prendre le virage de l'économie du savoir, notamment en renforçant les liens entre les entreprises et les universités. L'économie québécoise est à la croisée des chemins. Il est urgent de mettre en place un véritable plan global de relance qui permettra de nouveau de créer de la richesse et des emplois de qualités. Nous devons rattraper l'écart de richesse qui nous sépare de nos États voisins, afin que le Québec puisse reprendre les rênes de son destin.

2. LA NÉCESSITÉ DE REDRESSER LES FINANCES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES

La nécessité de moderniser les finances publiques n'est plus à démontrer. La situation du Québec, telle que décrite en première partie est inquiétante. Le Québec est d'une part pris avec un déficit structurel important, mais plus encore, il est également contraint par le phénomène démographique du vieillissement de la population.

Cette dynamique ne peut que s'aggraver sans un changement d'approche significatif. Un constat qu'a parfaitement illustré la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke qui résume ainsi la situation : « Dans l'état actuel des choses, la projection révèle que le gouvernement du Québec n'est pas en mesure de garantir l'application du principe d'équité entre les générations. En ce sens, des choix doivent être faits pour remédier à la situation et le plus tôt possible sera le mieux. En l'absence de tels choix, le Québec connaîtra un ralentissement économique prolongé et des difficultés budgétaires persistantes »¹. Sans une redéfinition de notre modèle d'État, le pire est véritablement à craindre quant à la santé des finances publiques, laissant ainsi un scénario plutôt sombre à tous les gouvernements souhaitant préserver la pérennité des services publics pour les générations présentes et futures.

Face à cette approche dépassée, il faut à l'avenir mettre en place une gestion publique responsable, transparente et efficace, qui donne la priorité au dialogue et à la participation démocratique, un modèle fait pour entendre les citoyens et s'adapter à leurs préoccupations. Il faut remédier à cette philosophie archaïque où le gouvernement fonctionne de façon opaque et où l'information n'est, par défaut, ni rendue publique, ni facilement disponible.

La vision de la Coalition Avenir Québec est très claire. Nous croyons qu'il faut transformer la structure étatique en la rendant imputable d'objectifs de performance explicites et quantifiables. Nous sommes également de ceux qui pensent que l'État devrait s'attarder à rendre systématiquement publique toute information qui ne contreviendrait pas à Loi sur la protection de la vie privée, et ce, le plus tôt possible. Le gouvernement ne devrait garder confidentiel que ce qui doit l'être absolument.

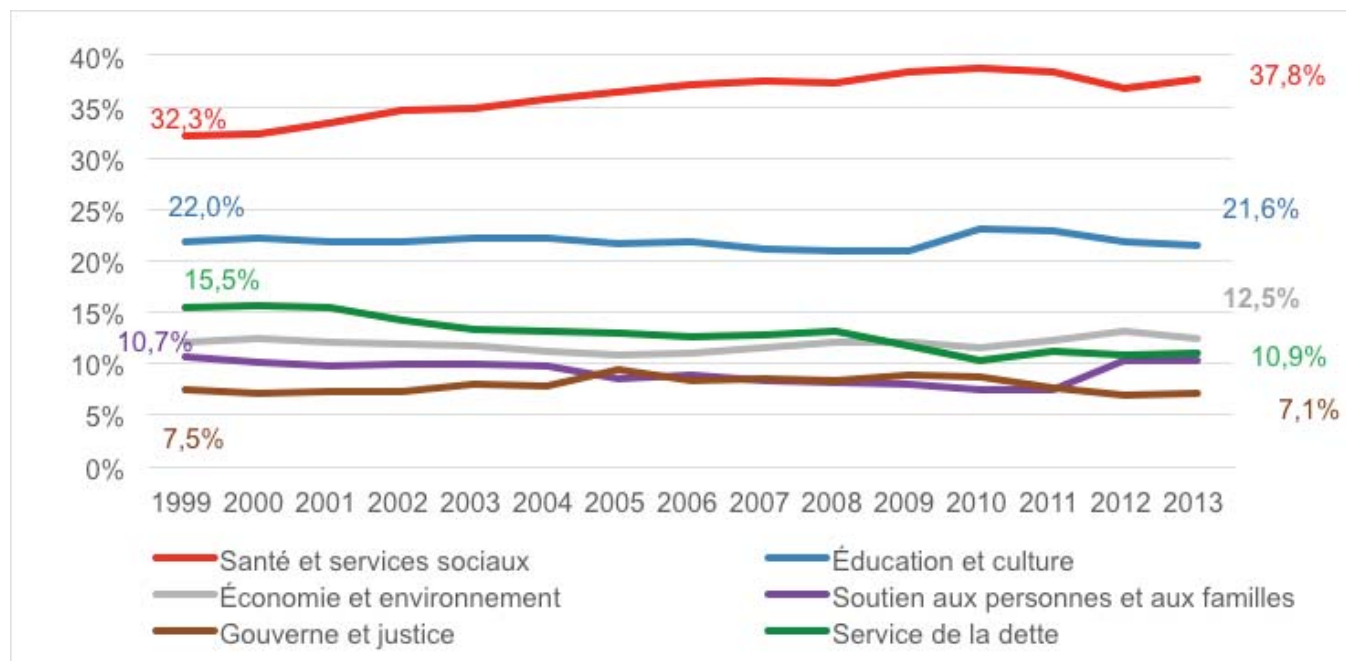
Enfin, le gouvernement dans sa révision doit tout faire pour maximiser l'utilisation des technologies modernes de diffusion de l'information. L'État doit innover dans l'octroi des services publics en offrant l'accès à l'information brute (Open Data) et permettre ainsi une éclosion de créativité de la part d'entrepreneurs qui pourront y trouver des opportunités rencontrant les besoins des citoyens.

1 La Soutenabilité budgétaire du Québec, 22 janvier 2014. Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

2.1 La structure de coût de l'État québécois

La répartition des dépenses de l'État québécois selon les comptes publics a été, en fonction du niveau de dépense totale, relativement stable depuis 1999. Deux postes ont connu une variation importante. D'abord la santé, qui a vu sa part de dépenses s'accroître de 5,3 points de pourcentage et ensuite le service de la dette qui a diminué de 4,6 points de pourcentage. Ces variations s'expliquent simplement par une augmentation des besoins en santé et une diminution relative des coûts d'emprunt par un meilleur financement de la dette de l'État.

Figure 10 Poids des missions de l'État en fonction de la dépense consolidée totale



Considérant cette relative stabilité du poids des missions dans la dépense totale et considérant la persistance des problèmes d'équilibre budgétaire, il faudra nécessairement que le gouvernement contraigne l'accroissement du poids de la santé.

Par ailleurs, dans une perspective à long terme, il devra également surveiller attentivement l'évolution du service de la dette, car les conditions très favorables d'emprunt qui ont amené à réduire cette charge ne sont pas nécessairement acquises sur une très longue période.

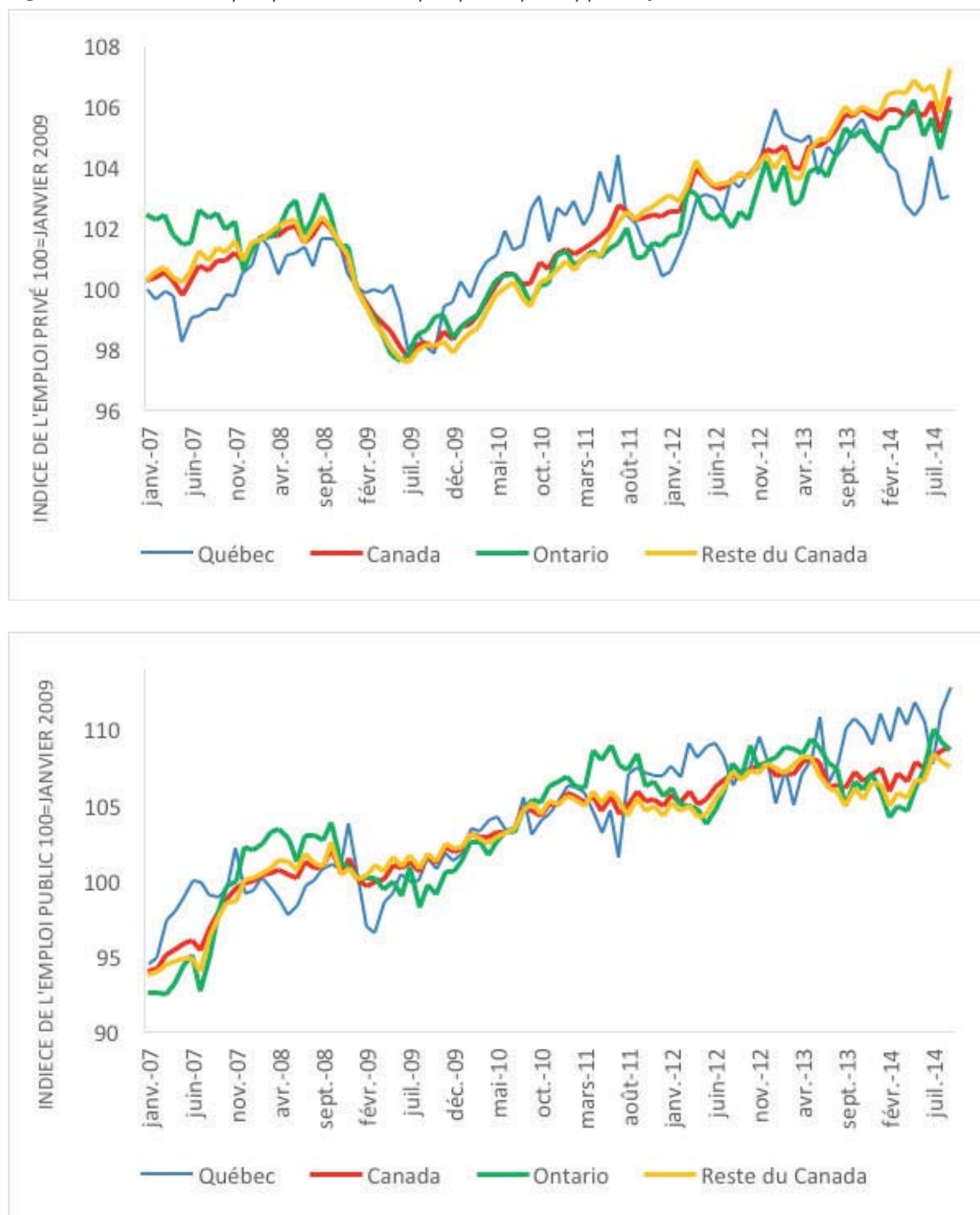
Dans sa volonté de revoir les programmes et les façons de faire de l'État, le gouvernement devra nécessairement s'attarder également à la manière dont il octroie les services. La structure de coût de l'État, simplement en se fiant aux comptes publics et sans autre estimation, est constituée à 44,7 % en rémunération de la main d'œuvre. Sans politique d'attrition plus agressive, on peut donc supposer que 44,7 % des dépenses de l'État sont, avant le dépôt de quelque plan de contrôle des dépenses que ce soit, incompressibles.

Tableau 3 Poids de la rémunération selon les comptes publics

	Niveau de dépenses selon les comptes publics, en M\$		Valeur de la rémunération affectée à ses missions		Poids de la rémunération dans les dépenses consolidées totales	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Santé et services sociaux	32 500	34 174	20 640	21 424	63,5%	62,7%
Éducation et culture	19 337	19 528	11 412	11 656	59,0%	59,7%
Économie et environnement	11 659	11 316	1 289	1 316	11,1%	11,6%
Soutien aux personnes et aux familles	9 074	9 269	432	458	4,8%	4,9%
Gouverne et justice	6 113	6 386	3 065	3 123	50,1%	48,9%
Sous-total	78 683	80 673	36 838	37 977	46,8%	47,1%
Service de la dette / ou transferts dirigés en rémunération	9 451	9 839	2 455	2 498		
Total	88 134	90 512	39 293	40 475	44,6%	44,7%

Ce niveau de 44,7 % est très certainement un seuil minimal. Les comptes publics ne permettent pas de ventiler au-delà des dépenses de supercatégories. Ainsi, un certain niveau de dépenses dédiées à d'autres enveloppes, comme le fonctionnement, finissent dans une certaine proportion par financer également la rémunération. Le graphique 11 fait le pont entre les arguments présentés dans la section du développement économique et ceux amenés ici. L'emploi public, bien que fort utile à notre société, a été le moteur de création d'emplois au Québec depuis un bon nombre d'années. Il faut mettre un terme à sa croissance insoutenable et miser sur la création d'emplois privés.

Figure 11 Indice de l'emploi privé et de l'emploi public par rapport à janvier 2009¹



1 Voir tableau 282-0089 Statistiques Canada

2.1.1 Profiter des départs à la retraite & avoir un portrait juste de la main d'œuvre de l'État

Le Québec possède aujourd'hui la plus importante fonction publique au Canada. Alors qu'en Ontario, 12 travailleurs sur 100 œuvrent pour le secteur public, ce ratio atteint 17 au Québec¹. Ces proportions seraient justifiées si elles garantissaient des services productifs, mais force est de constater que la corrélation est bien imparfaite. Nombreux sont les contribuables qui se sentent floués par un système bureaucratique gourmand qui se nourrit abusivement de leurs contributions fiscales. Particulièrement quand ils constatent que ce sont les appareils administratifs et les cadres qui forment le gros de la croissance de postes².

Si la population du Québec a connu un taux de croissance annuel moyen de 0,75 % au cours des dernières années, les effectifs de l'État ont crû deux fois plus rapidement avec un taux moyen supérieur à 1,3 %. Si l'on cumule les effectifs de la fonction publique et de tous les autres organismes gouvernementaux incluant les sociétés d'État, le total d'effectifs qui s'élevait à 504 500 en 2004 a fortement progressé à plus de 568 000 en 2013, pour une hausse cumulative de près de 13 %. De plus, la croissance dans les catégories de postes administratifs et de cadres a été supérieure à celle des postes de première ligne. Une projection réalisée en utilisant les données budgétaires financières ainsi que les taux de croissance historique, démontre que si la tendance devait se poursuivre, les effectifs pourraient grimper à plus de 603 000 postes en 2017, pour un ajout de plus de 35 000 postes.

Tableau 4 Effectifs de l'État québécois (réels + projections 2017)

	Réel 2004	Estimé de 2013	Croissance 2004/2013	Projections 2017	Variation 2013/2017
Réseau de la santé	212,0	248,0	1,8%	266,2	18,2
Réseau de l'éducation	166,5	185,6	1,2%	198,1	12,4
Sociétés d'État, organismes et fonction publique	126,0	134,8	0,8%	139,3	4,5
Total	504,5	568,4	1,3%	603,6	35,1

Cela étant dit, il nous apparaît nécessaire que la croissance de l'effectif public s'estompe. En ce sens, le projet de loi numéro 15, portant sur le dénombrement de l'effectif proposé par le gouvernement constitue un pas dans la bonne direction. Nous regrettons par contre qu'il ait fallu une réingénierie manquée et 10 ans de pouvoir aux libéraux pour constater la nécessité d'un tel exercice.

La Coalition Avenir Québec maintient sa proposition de geler jusqu'en 2017 l'effectif total du secteur public au niveau de 2013, soit approximativement 570 000 postes ETC³. Ceci éviterait, si le taux de croissance tendanciel se poursuit, d'embaucher 35 000 personnes additionnelles. À terme, cette mesure devrait générer des économies de plus de 5 milliards de dollars sur 4 ans. Nous croyons également que ce gel ne doit pas être uniforme à tous les secteurs ou catégories de postes.

1 Voir tableau 183-0002 de Statistiques Canada Emploi, salaires et traitement dans le secteur public.

2 Voir La Presse, « Le nombre de cadres explose », 28 septembre 2010. « Depuis 2000, le personnel administratif a crû de près de 52 % et les cadres de 30 % dans le réseau de la santé québécois. Pendant ce temps, le personnel soignant n'a augmenté que de 6 %, révèlent des données gouvernementales compilées par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). »

3 Équivalent temps complet.

La Coalition Avenir Québec propose au gouvernement de compenser la baisse d'effectifs par trois types de solutions :

- Accroître l'utilisation des technologies de l'information pour augmenter la productivité;
- Éliminer les tâches et les approches de gestion sans valeur ajoutée;
- Réviser les structures administratives et simplifier le cadre réglementaire.

La Coalition Avenir Québec en proposant de revoir le nombre d'effectif total de l'État, croit que cet exercice en dotation de personnel devrait se faire à chaque année, sous la responsabilité du Trésor, et pourrait se joindre à l'exercice du budget des dépenses. L'un des objectifs de ces travaux serait de renforcer l'attribution de main d'œuvre de première ligne plutôt que des emplois administratifs et favoriser ainsi l'accessibilité aux services. Il importe enfin de renforcer l'imputabilité des membres de la fonction publique et des employés des sociétés d'État. Le gouvernement doit offrir à ses employés les moyens de s'impliquer et d'être partie prenante aux solutions. Pour arriver à cette fin, le gouvernement devra favoriser l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés, en les informant et en les impliquant davantage.

2.2 Initier le changement et revoir les façons de faire

À l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé, il importe que le gouvernement fasse preuve de plus de rigueur et capitalise pleinement sur l'important pouvoir d'achat qu'il dispose tout en respectant les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Le processus d'approvisionnement du gouvernement du Québec est régi par un cadre législatif et réglementaire qui établit des normes relatives au processus de gestion contractuelle ainsi qu'un encadrement administratif pour les organismes publics. Le système des achats regroupés est sous la responsabilité du Centre des Services Partagés du Québec (CSPQ), lequel est aussi responsable des technologies de l'information. Certains seraient tentés de dire que notre proposition de s'attarder au CSPQ est caduque et que son potentiel d'économie n'est pas aussi important que ce que nous pouvons prétendre. Toutefois, le rapport de juin 2014 du Vérificateur général portant sur l'optimisation des ressources abonde dans le même sens que notre proposition. Selon ce dernier, « le CSPQ ne manifeste pas une bonne compréhension de son rôle à l'égard de la veille de marché et n'exerce pas les tâches attendues d'un expert en acquisitions relativement à l'évaluation du besoin »¹. Les autres blâmes du Vérificateur général par rapport au CSPQ sont les suivants :

- Le CSPQ n'a toujours pas réussi à instaurer une réelle culture d'écoresponsabilité;
- Le CSPQ n'a pas établi d'orientations claires sur les moyens à prendre pour se conformer à la loi en matière d'impact économique régional;
- Le CSPQ n'a pas l'assurance que la libre concurrence s'exerce efficacement;
- Le CSPQ ne transmet pas de directives suffisantes et manque de rigueur dans l'exécution des tâches, ce qui a pour effet de ne pas favoriser le traitement équitable des fournisseurs;
- Au niveau des appels d'offres, le Vérificateur général remarque que le niveau de clarté et de précisions est défaillant;
- L'organisation du travail y est défaillante et ne permet pas un traitement optimal des acquisitions;
- Le CSPQ n'est pas parvenu à appliquer un mode de gestion basé sur l'approche clientèle;
- L'offre de service établi par le CSPQ n'est pas arrimée aux besoins prioritaires des clients et orientée sur les biens et les services qui génèrent une économie gouvernementale;
- Il existe une perte d'expertise organisationnelle;
- Le CSPQ ne mesure pas adéquatement sa performance en matière d'acquisition de biens et de services;
- L'institution ne dispose pas d'un système intégré de gestion des risques malgré l'existence de risques majeurs liés au domaine des acquisitions.

1 Voir rapport du Vérificateur général, Vérification de l'optimisation des ressources, printemps 2014-2015, chapitre III.

Le système d'approvisionnement rencontre ainsi de nombreux défis qui complexifient son processus et rend plus difficile la possibilité de faire de réelles économies dans un secteur où les dépenses sont pourtant très importantes.

Le gouvernement actuel doit saisir les opportunités de changement qu'offrent actuellement les deux commissions mises sur pied à la fin du printemps 2014. Il doit mettre en place un système d'achat regroupé en même temps qu'un système centralisé de gestion des fournisseurs ainsi que de gestion centralisée des prix d'achat. Les expériences passées dans le privé comme dans le public démontrent qu'il est raisonnable de prévoir des économies variant dans des fourchettes de 5 % à 15 %, lorsque de meilleures pratiques de gestion d'achats regroupés sont mises en place, avec l'aide de spécialistes chevronnés. En ce sens, la Coalition Avenir Québec recommande de revoir les pratiques des achats regroupés, ainsi que de toute la sphère publique.

2.2.1 Mettre fin au gaspillage informatique et aller vers un gouvernement ouvert

Une approche de gouvernement plus ouvert combinée à une utilisation efficace des nouvelles technologies en information devraient faire partie des solutions aux enjeux d'accessibilité des services et de croissance des effectifs du gouvernement. Non seulement accusons-nous un retard sérieux dans l'application des technologies de l'information au Québec, mais les cafouillages, retards, incompétences et gaspillages dans la gestion de cet investissement majeur pour notre futur sont tout simplement désolants. Jusqu'à maintenant, au lieu d'améliorer l'efficacité et la productivité de l'État, la mauvaise gestion des TI a eu comme conséquence de gonfler les effectifs et les coûts.

La gestion des projets informatiques par les gouvernements successifs a été marquée par des retards, des explosions de coûts, des projets mal conçus et de coûteux abandons de projets. Cette mauvaise gouvernance coûte cher aux contribuables, non seulement en termes budgétaires, mais également en termes de qualité et de quantité de services. Dans son rapport de 2011¹, le Vérificateur général a déjà souligné que les deux tiers des projets informatiques ne respectaient ni la portée, ni les délais, ni les coûts budgétés lors de leur approbation. L'année suivante, il a déploré d'importantes lacunes dans le processus d'octroi de contrats informatiques au sein de quatre organisations gouvernementales, dont l'ARQ².

L'un des problèmes liés à la gestion des technologies de l'information est sans aucun doute le manque de transparence, tant dans le processus d'octroi de contrats que dans les suivis qui sont pratiquement impossibles à mener dans le présent contexte. La gestion des projets de technologie de l'information par l'État québécois est désolante et source de gaspillage honteux.

La Coalition Avenir Québec a un parti pris on ne peut plus favorable pour un accroissement des technologies au sein de l'État. Il s'agit d'une opportunité incroyable pour accroître l'efficacité du gouvernement et d'atteindre des gains en productivité. Toutefois, nous regrettons qu'après 6 mois d'exercice de pouvoir, le gouvernement en place n'a toujours pas déposé un plan détaillé de l'ensemble des TI pour l'État québécois.

La Coalition Avenir Québec croit qu'il est non seulement important d'avoir un plan détaillé des technologies de l'information, mais qu'il est impératif de revoir les objectifs poursuivis, la stratégie en cours, les coûts engagés ou à venir, les technologies courantes et enfin, de déterminer la pertinence de garder le cap ou non.

Nous avons de toute évidence besoin de nous équiper de gestionnaires nettement plus expérimentés et d'expertise de premier plan. En outre, avec l'introduction énergique d'une philosophie gouvernementale ouverte, il faudra examiner la pertinence de réaliser nous-mêmes certains projets ou bien de laisser à des entrepreneurs externes l'opportunité de trouver et d'appliquer leurs solutions, comme cela se fait ailleurs.

1 Voir http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-T2/fr_Rapport2010-2011-T2-Chap08.pdf

2 Voir http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2012-2013-VOR-Automne/fr_Rapport2012-2013-VOR-Automne.pdf

2.2.2 Réviser le processus budgétaire

Le processus budgétaire québécois est non seulement archaïque mais il est terriblement déficient face aux défis de la gouvernance moderne. Il est essentiel de revoir en profondeur tout le processus, d'exiger pour tous les programmes et organismes des objectifs mesurables lors des demandes de crédits, et de procéder à des mesures de performance au fur et à mesure de la progression de l'exercice financier. Une gestion publique responsable et transparente, qui s'inspire des meilleures pratiques pour gagner en efficacité, tout en mettant l'accent sur le dialogue et la participation des citoyens.

La Coalition Avenir Québec encourage le gouvernement à améliorer sa capacité à obtenir rapidement de l'information financière sur ses ministères et organismes et à harmoniser ses systèmes de consolidation d'information comptable. Le rythme actuel d'obtention des données pourrait être amélioré et indiquerait au Trésor la nécessité d'apporter des changements supplémentaires afin de contrôler les dépenses et de respecter ses cibles budgétaires. De plus, la Coalition Avenir Québec a, à plusieurs reprises, mentionné auprès des membres du gouvernement que les documents budgétaires devraient être présentés de manière consolidée et que l'information financière devrait être présentée sur une base comparable. Une demande particulière, laissée sans réponse, a d'ailleurs été présentée tant au Président du Conseil du trésor qu'au ministre des Finances en juin dernier et portait sur la répartition de la dépense consolidée totale du gouvernement du Québec selon les ministères pour un horizon de trois années.

Le processus budgétaire doit être revu dans son ensemble afin de permettre la planification du court, du moyen et du long terme. Les enveloppes octroyées selon les programmes, ainsi que les éléments de programmes du budget des dépenses devraient être octroyés en fonction d'objectifs précis, mesurables et comparables. De plus, les parlementaires qui votent à même ces budgets devraient être en mesure de savoir exactement s'il existe ou non un certain progrès ou une évolution dans les effets que génère ledit programme.

2.2.3 Récupérer les sommes volées par la collusion et la corruption

Les travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction ont clairement démontré que le processus de soumissions et de contrats du gouvernement ont été entachés et que l'État québécois a payé trop cher nombre de contrats au cours des dernières années. Contrairement au gouvernement passé du Parti québécois, le gouvernement actuel devrait non seulement être proactif vis-à-vis la récupération des sommes payées en trop, mais il devrait fixer et communiquer des objectifs de remboursement à la population. La moindre des choses avant de demander aux citoyens du Québec d'en faire plus, c'est d'exiger des entreprises qui ont fraudé le gouvernement de rembourser les sommes dues.

La Coalition Avenir Québec recommande donc fortement au gouvernement en place de mettre sur pied une stratégie afin de récupérer les sommes volées. Ces récupérations pourraient se faire par une négociation des entreprises qui souhaitent continuer à faire affaire avec le gouvernement.

2.2.4 Révisions des crédits d'impôts

Les gouvernements successifs ont mis en place au cours des dernières années plus de 600 programmes de crédits d'impôts et de subventions. Bon nombre d'entre eux ont été visés par les coupes paramétriques de 20 % lors de la publication du budget du 4 juin dernier et plusieurs sans doute seront revus une autre fois par la Commission de révision de la fiscalité du Québec.

La Coalition Avenir Québec croit que les crédits d'impôts devraient servir de levier à l'innovation afin de forger l'économie du Québec de demain. Nous croyons qu'un État moderne a besoin de ce type d'outils pour attirer les investissements. Toutefois, nous ne sommes pas partisan de l'approche mur à mur et ne pensons pas qu'il est nécessaire de faire perdurer éternellement ces incitatifs. Nous invitons donc les membres de Commissions à revoir la manière dont sont modulés les incitatifs fiscaux pour accroître les résultats, notamment en matière de recherche et de développement (R&D).

Lors de la publication du Projet Saint-Laurent, notre formation politique avait mis de l'avant une refonte complète du crédit d'impôt remboursable pour la R&D afin de stimuler le niveau de capital humain et de stimuler la collaboration entre les entreprises et les centres de recherche.

Par ailleurs, la Coalition avait identifié d'autres crédits d'impôts qui devraient être sujets à une révision. Par exemple, le crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias devrait être revu afin d'accroître son efficacité. Les bénéficiaires de ce crédit d'impôt sont en grande partie des multinationales matures, créatrices d'emplois temporaires. La Coalition Avenir Québec propose de le remodeler afin que les marges de manœuvres dégagées en raison des nouveaux critères soient dirigées vers le développement de nouvelles entreprises.

Nous continuons de croire que le mur à mur n'est clairement pas la solution et que les mesures proposées dans le budget du 4 juin dernier n'étaient pas adéquates. Nous recommandons donc aux Commissions de s'inspirer de nos propositions et de plancher sur une réallocation où le but recherché serait la création d'entreprises innovantes, la création d'emplois de qualité et l'accroissement de la recherche et développement par le biais de partenariats entre les entreprises et les universités. L'État doit mettre en place des incitatifs pour renforcer les liens entre les entreprises et le secteur académique. Il faut que l'aide serve à faire émerger de nouveaux joueurs et à faire croître de petites entreprises vers le niveau de la moyenne.

3. LA CHARTE DES CONTRIBUABLES, UNE NÉCESSITÉ

Pour jeter des balises à l'enjeu des finances publiques et pour protéger les contribuables de nouveaux empiètements par l'État, la Coalition Avenir Québec demande au gouvernement d'adopter une Charte des contribuables. Cette proposition de la Coalition Avenir Québec fait ainsi écho à la suggestion du premier ministre qui, lors de son discours inaugural, se disait être ouvert aux idées suggérées par l'opposition.

Alors que la Coalition est consciente qu'il est pour le moment irresponsable d'aborder le sujet d'une baisse du fardeau fiscal des contribuables, elle demeure persuadée qu'il l'est tout autant de plomber davantage le pouvoir d'achat des ménages sans que cela n'est un impact négatif sur notre économie.

En effet, la consommation des ménages représente 60 % du produit intérieur brut et demande par conséquent une protection particulière. La Charte des contribuables vise ainsi à empêcher que les prochaines hausses de taxes et de tarifs ne viennent grever cette consommation essentielle à notre économie.

Le pouvoir de taxation de l'État et de l'ensemble des organismes publics devrait respecter des principes fondamentaux, parmi lesquels le caractère prévisible, raisonnable et équitable de toute hausse de taxes ou de tarifs.

L'objectif de la Charte n'est pas de limiter indéfiniment toute marge de manœuvre des gouvernements, c'est pourquoi la Charte exigerait de toute hausse qu'elle ne dépasse pas le taux d'inflation et se limite à une période maximale de quatre ans.

Afin d'atteindre les objectifs qui lui sont conférés, la Charte des contribuables doit concrètement prendre la forme d'un projet de loi adopté à l'Assemblée nationale du Québec. Le principe sur lequel reposerait ce projet de loi est celui du choix politique, le choix que prendrait un gouvernement, comme devrait le faire celui actuellement en place, de miser sur ses citoyens en leur tendant la main plutôt qu'en leur imposant un accroissement de leur fardeau.

Le moment est venu pour le gouvernement de freiner le cynisme et de rebâtir un lien de confiance avec les Québécois : la charte des contribuables en serait la première étape.

